

Compte rendu de la séance ordinaire

du mercredi 15 avril 2015 à 18 h 00

Présents : TOMI Christian, BRAL Michèle, MORI Eric, ROQUES Pierre, SANTELLI Dominique, MORI Joseph Marie - **Absents** : POISMANS Claude - **Représentés** : POISMANS Claude par MORI Eric

Secrétaire(s) de la séance: MORI Eric (délibération n°1) et SANTELLI Dominique (délibérations n°2 à 7)

Ordre du jour :

1. *Vote du compte administratif 2014*
 2. *Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2014*
 3. *Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014*
 4. *Vote des quatre taxes directes locales pour l'année 2015*
 5. *Régularisation amortissement réseau AEP*
 6. *Vote du budget 2015*
 7. *Concours Receveur Municipal*
- Questions Diverses*

Délibérations du conseil :

1. Vote du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BRAL Michèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par TOMI Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	40 826.06			220 469.65	40 826.06	220 469.65
Opérations exercice	32 767.69	26 464.49	104 852.35	110 197.26	137 620.04	136 661.75
Total	73 593.75	26 464.49	104 852.35	330 666.91	178 446.10	357 131.40
Résultat de clôture	47 129.26			225 814.56		178 685.30
Restes à réaliser	52 721.65	89 600.90			52 721.65	89 600.90
Total cumulé	99 850.91	89 600.90		225 814.56	52 721.65	268 286.20
Résultat définitif	10 250.01			225 814.56		215 564.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 6

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

2. Vote du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TOMI Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

3. Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 225 814.56**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	220 469.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	221 132.45
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	5 344.91
Résultat cumulé au 31/12/2014	225 814.56
A. EXCEDENT AU 31/12/2014	225 814.56
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 250.01
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	215 564.55
B. DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

4. Vote des quatre taxes Directes Locales pour l'année 2015

Le Maire fait connaître que le taux des quatre taxes directes locales doit être déterminé avant le vote du budget primitif de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- de fixer les quatre taxes comme suit :

	TAUX (%)	BASES	PRODUIT
TH	17,64	64 400	11 360
TF B	5,03	42 800	2 153
TF NB	31,10	0	0
TP/CFE	5,80	1 700	99
Total			13 612

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

5. Régularisation de l'Amortissement Réseau AEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation de l'Amortissement concernant le Réseau AEP amortissable sur QUARANTE (40) ans en intégrant les opérations d'investissement réalisées restées en au 231 (travaux en cours) ainsi que les travaux d'amélioration sur le réseau AEP comme suit : et ajouter les lignes qui n'étaient pas amorties auparavant comme suit :

ART DEF	OBJET	CPTE	N INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACHAT	ANNEE DE MISE EN SERVICE	DUREE AMORT	ANNEE FIN AMORT	VALEUR BRUTE	AMORT ANNEE EN COURS
21531	RESEAU 1997	2158_26600-1		RESEAU AEP	01/01/1997	1997	40	2037	85831,72	2145,79
21531	RESEAU 2013	203_26		ETUDE DE DIAGNOSTIC AEP	07/12/2010	2010	40	2050	21827	545,68
21531	RESEAU 2006	2158_26600-2		AEP PROTECTION CAPTAGES	31/12/2006	2006	40	2046	682,97	17,07
21531	RESEAU 2006	2158_26600-3		DESINFECTION EAU POTABLE	31/12/2006	2006	40	2046	8173,63	204,34
21531	RESEAU 2006	2158_26600-4		REDUCTEUR DE PRESSION	31/12/2006	2006	40	2046	1784,82	44,62
21531	RESEAU 2006	2158_26600-5		PROTECTION RESERVOIR EAU	31/12/2006	2006	40	2046	5502,43	137,56
21531	RESEAU 2006	2158_26600-6		MISE AUX NORMES CAPTAGE EAU	31/12/2006	2006	40	2046	1805,06	45,13
21531	RESEAU 2006	2158_26600-7		CAPTAGE TEPPE ROSSE	28/07/2006	2006	40	2046	1268,29	31,71
21531	RESEAU 2006	2158_26600-8		EXTENSION AEP	28/07/2006	2006	40	2046	6936,62	173,42
21531	RESEAU 2013	231_130		TRAVAUX RESERVOIR EAU	29/06/2013	2013	40	2053	12852	321,30
21531	RESEAU 1997	231_26600-1		RESEAU AEP	01/01/1997	1997	40	2037	5896,8	147,42
21531	RESEAU 2006	231_26600-8		EXTENSION AEP	28/07/2006	2006	40	2046	21103,2	527,58
21531	RESEAU 2005	231_26600-8-231 5		EXTENSION AEP	31/12/2005	2005	40	2045	5940	148,50
MONTANT TOTAL AMORTISSEMENT									4490,11	

Le budget sera donc élaboré en ce sens et présentera aux chapitres et articles :

- Chapitre 042 - article 681 : 4 490 €
- Chapitre 040 - article 28158 : 4 490 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré et porté aux voix, le Conseil Municipal décide :

- **de procéder** à la régularisation de l'Amortissement concernant le Réseau AEP amortissable pour le budget 2015,
- **d'inscrire** au budget 2015 les sommes y afférentes.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7
POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

6. Vote du budget Primitif 2015

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les projets de budget pour l'année 2015, dressé et appuyé des documents propres à les justifier, après le vote des quatre taxes locales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **d'arrêter** le budget pour l'année 2015, celui-ci pouvant se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
325 774,55	325 774,55	319 570,07	319 570,07

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7
POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

7. Concours du Receveur municipal - Attribution de l'indemnité a M. Sébastien MARCHAND

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- **Vu** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- **Vu** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **décide** :

- **de demander** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil à compter de ce jour et pour toute la période durant laquelle il est en poste et,
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux de **100 %** par an,
- **que cette indemnité** sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à :

- **M. Sébastien MARCHAND**, actuel Receveur municipal,
- **d'inscrire** au prochain budget les fonds nécessaires au mandatement de cette indemnité.

NBRE DE VOTES EXPRIMES : 7

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Cette séance a été close à 18 heures et a comporté SEPT (7) délibérations numérotées 1 à 7.

**Le Maire
TOMI Christian**

